

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

en date du 28 novembre 2019

Année scolaire 2019-2020

Séance n° 3

Présidence : Monsieur le Principal

Nombre de membres présents titulaires : 18

Quorum : 13

Nombre de membres présents suppléants : 4

Membres absents excusés :

Monsieur VALLET, Agent Comptable

Monsieur GIROUD, Représentant du Conseil Départemental

Monsieur MACHADO-COELHO, Personnalité qualifiée DSDEN

Madame MANDRAY, Représentant Personnel Education et Surveillance, remplacée par Monsieur CROISAT

Madame FAURE, Représentant Personnel Education et Surveillance, remplacée par Madame HUMBERT

Madame AUVAGE, Représentant Personnel ATOSS, remplacée par Madame CLERC-RENAUD

Madame PEIGNELIN Cécile, Représentant des Parents d'Elèves, remplacée par Madame PICARD

Membres absents :

Membres invités :

Date de convocation : 20 novembre 2019

**Compte rendu du Conseil d'Administration n° 3
en date du 28 novembre 2019**

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance
Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 07 novembre 2019
Adoption de l'ordre du jour et inscription des questions diverses.

ACTION EDUCATRICE

1- ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- a▪ Présentation du budget de l'exercice 2020
- b▪ Décisions modificatives de budget de l'exercice 2019
- c▪ Bilan des voyages en Italie et en Espagne dont acceptation des dons du foyer socio-éducatif.

2- FONCTIONNEMENT

- a▪ Contrats et conventions : FFMC, mise à disposition de locaux pour l'ITEP
- b▪ Projet Cafetera Roja
- c▪ Présentation du planning d'actions du CESC

QUESTIONS DIVERSES

Mme GALLIOZ, Représentant Personnel Education et Surveillance, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Le Principal met au vote l'approbation du PV du Conseil d'Administration du 07 novembre 2019 qui a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que l'approbation de l'ordre du jour.

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le PV et l'ordre du jour sont adoptés.

1- ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1. Présentation du budget de l'exercice 2020

Le Département de la Savoie applique pour la 2^{ème} année consécutive une politique de versement des subventions de fonctionnement en fonction du niveau du fonds de roulement de chacun des 38 collèges savoyards. L'objectif est d'utiliser une partie des fonds de roulement des collèges savoyards pour alimenter un fonds de solidarité permettant de financer dans l'année en cours des projets d'investissements (informatique des collèges, mobilier, divers équipements...).

Pour l'année 2019, le budget du collège Le Revard est construit sur la base d'une dotation de fonctionnement du Département amputée de 24 598.00 € par rapport au calcul brut (93 465.00 € avant retrait de la participation au Fonds de solidarité), la portant à 68 867.00 €.

Echanges :

Mme Schmitt intervient pour expliquer qu'il existe des grandes différences d'équipement d'un collège savoyard à un autre et que ce fond de solidarité permet de les homogénéiser pour les 38 collèges. Ce n'est pas l'objet d'un collège d'avoir des fonds de roulement trop importants.

Mr Reymond répond qu'il est difficile avec un faible fond de roulement de faire fonctionner l'établissement. Pourra-t-on financer des voyages si le fond de roulement baisse ? Avoir un fond de roulement qui permette de garder une autonomie du collège est indispensable. Pour 2020, 35 460 euros sont pris pour y sont prélevés pour équilibrer le budget du collège Le Revard.

Mme Franzone : Comment se constitue un fond de roulement ?

Mr Reymond : Recettes moins dépenses. Le fond de roulement est surtout alimenté par le service de restauration et les queues de subvention non affectées.

Mme Schmitt cite l'exemple du collège de Garibaldi qui s'est constitué un « bas de laine » conséquent.

Mr Plasse insiste sur cette solidarité dans le département envers les collèges « dégradés ». Il s'interroge sur la pérennité de ces prélèvements sur les fonds de roulement et quand cela va s'arrêter. Cela ne doit pas peser sur les familles.

Il faut aussi se rendre compte que pour financer nos projets pédagogiques, nous prélevons plus de 10 000 € sur nos fonds de roulement. Et si un jour nous devons rentrer en précarité nous arbitrerons pour choisir les projets pédagogiques à financer ou les arrêter.

Mme Schmitt : Ce ne sont plus les années fastes, l'état subventionne moins le département. Le rôle du département est d'entretenir le collège, l'outil de travail et n'est pas de financer en premier lieu les sorties pédagogiques.

Mr Plasse complète en précisant que le département épaula la pédagogie, notamment les équipements récents sur les salles en langue anglaise et le mobilier à roulette pour faciliter l'ergonomie pédagogique de la salle.

Service Activités pédagogiques (AP) :

Sont regroupées dans ce service toutes les activités liées à la pédagogie.

En recettes, on retrouve les subventions fléchées de l'Etat et du Département :

Crédits globalisés Etat :

On trouve les recettes fléchées correspondant aux deux subventions suivantes pour lesquelles les montants nous ont été communiqués en amont :

- 13COR : 975.00 € pour l'achat de carnets de liaison.

- 13REP : 870.00 € pour les droits de reprographie de documents soumis au droit d'auteurs.

Manuels scolaires :

On trouve les recettes réalisées sur les recettes faites sur les dégradations de manuels scolaires à hauteur de 200.00 €.

Les 3 000.00 € ouverts sur les crédits d'Etat représentent la prévision de nos achats de manuels à la rentrée 2020.

Moyens pédagogiques :

On trouve les recettes sur subventions spécifiques du Département à savoir les recettes pour les équipements pédagogiques pour 2 200.00 € (nous attendons une subvention d'environ 4 200.00 € au total, les 2 000.00 € restant seront ouverts en OPC pour l'achat d'un piano), des recettes de 7 800.00 € pour les achats de petit matériel d'EPS, les projets de pleine nature (piscine et course d'orientation) et les transports et encadrements de moniteurs liés au Plan ski nordique.

Section escalade :

Financée uniquement par une dotation de 4 000.00 € du Conseil départemental de la Savoie.

Sorties et voyages scolaires :

Viennent enfin les projets de voyages et de sorties scolaires que nous vous avons présentés lors du C.A. du 27 juin 2019.

- Le premier projet concerne une sortie facultative à la journée sur Saint-Romain-en-Gall le 30 janvier 2020 pour 33 élèves latinistes du niveau 5^{ème} et 4^{ème}. Elle est organisée par Mme COBAC, professeur de lettres classiques. Comme l'année dernière, les élèves participeront à des ateliers proposés par le musée gallo-romain. Les dépenses s'élèvent à 853.00 €. Les recettes sont réparties en 610.50 € pour les familles avec une participation facultative par élève de 18.50€ et de 165.00 € pour le foyer socio éducatif (participation de 5.00 € par jour et par élève). Le collège prend à sa charge le coût des accompagnateurs à hauteur de 70.50 €.
- Le Plan montagne est reconduit pour septembre 2020. Ce projet de cohésion de classe comprend deux jours de sorties avec une nuit en refuge. Le coût de l'hébergement est de 33.00 € par personne avec une participation des familles de 24.75 € par élève. Le solde de 8.25 € est financé par le Conseil départemental qui prend également à sa charge la totalité du transport ainsi que 75 % du coût lié à l'accompagnement d'un guide de moyenne montagne sur la base de 400.00 € pour les deux jours d'accompagnement. Le collège prend à sa charge les 25 % restants soit 100.00 € par guide. Les dépenses s'élèvent à 12 814.00 €.

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

- Les actions « collège au cinéma » sont également reconduites cette année. Nous attendons une subvention de 200.00 €, du centre Malraux de Chambéry correspondant à la prise en charge de 50% des dépenses de transports pour se rendre au cinéma Le Victoria où seront projetés les différents films.
- Les professeurs des classes Euro organisent un voyage scolaire en Angleterre du 05 au 10 avril pour 48 élèves et 4 accompagnateurs. Le programme de ce séjour est le suivant :

Départ du Collège dans la soirée du 05/04/2020. La traversée se fera via Eurotunnel. La première journée sera consacrée à Londres : croisière de Tower Bridge à Westminster et visite libre du quartier de Westminster. Hébergement en familles d'accueil. Le 07 avril, journée sur Oxford et visite guidée de Christchurch College. Le 08 avril, de nouveau une journée sur Londres avec visite de musées et visite du Globe Theatre. Le jeudi 09 avril, initiation au cricket puis les élèves visiteront le Château de Douvres.

Les dépenses s'élèvent à 17 616.00 €. Les recettes sont réparties en 14 549.60 € pour les familles avec une participation facultative par élève de 279.80 €, et de 780.00 € pour le foyer socio éducatif (participation de 15.00 € par élève). Le collège prend à sa charge le coût des accompagnateurs à hauteur de 1 769.41 €.

Echanges :

Mme Humbert présente le voyage et l'hébergement en familles.

Question sur l'échange et sur les familles qui accueillent.

Mme Humbert répond qu'il n'y aura pas d'échanges et que les élèves seront toujours 2 minimum/famille.

Pour le passage en douane, tous les élèves ont la nationalité française, ce qui est plus simple.

Mr Reymond signale que l'organisateur Eurovoyage garantit un prix fixe.

Mr Plasse signale le coût pour le collège de financer la part accompagnateurs.

Mr Reymond chiffre à plus de 7 000 euros le coût des accompagnants des voyages sur l'exercice 2019.

Mme Humbert remercie car, au collège Le Revard, on peut financer des voyages, ce qui n'est pas possible dans tous les établissements.

Mr Plasse explique que parmi les arbitrages possibles on peut demander de diminuer le nombre d'accompagnateurs.

Le FSE ne peut pas payer la part des accompagnateurs, il peut uniquement financer le voyage des élèves.

Mme Schmitt demande si un parent peut accompagner.

Mme Humbert & Mr Plasse répondent que la part des accompagnateurs n'est pas un dédommagement, c'est uniquement le prix du voyage du professeur.

Mr Plasse explique que pédagogiquement et pour la sécurité il est plus nécessaire d'avoir des accompagnateurs personnels Education Nationale, étant responsable de la sécurité des élèves.

Mme Franzon pose la question des actions qui peuvent financer une partie du voyage.

Mr Plasse explique que cela ne permet de réduire que la part élève et pas celle des accompagnateurs.

Mme Humbert explique que faire un échange avec l'Angleterre pour économiser sur les frais d'hébergement est impossible à mettre en place et par conséquent il est difficile d'avoir un coût inférieur à 350 euros.

Mme Soranzo intervient pour dire que les actions financent rarement plus de 10 € par élève malgré un travail énorme.

Mme Humbert suggère l'idée d'une association de parents qui permettrait par ses actions de financer les voyages et les sorties.

Mr Plasse rappelle que les parents peuvent œuvrer ailleurs qu'au sein du FSE. Il existe des exemples dans d'autres collèges d'associations de parents finançant les voyages, notamment des collèges porteurs de sections.

Question parent : les parents peuvent venir vous demander de l'aide financière pour payer ces sorties ?

Mr Reymond : on aide mais pas trop massivement, on va rarement au-delà de 50 % du coût du voyage pour aider les familles.

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

- Le dernier projet est celui de la section escalade avec l'habituel voyage à Orpierre. Il est organisé par M. WILLANO et aura lieu du 26 au 29 mai 2020.

Les dépenses s'élèvent à 4 500.00 €. Les recettes sont réparties en 3 456.00 € pour les familles avec une participation facultative par élève de 216.00 €, et de 320.00 € pour le foyer socio éducatif (participation de 20.00 € par élève sur la base de 5.00 € par jour). Le collège prend à sa charge le coût des accompagnateurs à hauteur de 724.00 €.

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

En recettes, pour tous les projets de sorties et voyages financés en partie par les familles, n'apparaissent que les contributions des familles et du foyer. La part des accompagnateurs financée par le collège est prise sur la subvention de fonctionnement (4 400.00 € ouverts en dépenses pour financer les accompagnateurs sur le domaine moyens pédagogiques).

Au total, les recettes du service AP s'élèvent à 51 077.00 €.

On retrouve en dépenses les domaines suivants :

- Crédits globalisés état,
- Manuels scolaires,
- Moyens pédagogiques,
- Section escalade,
- Sorties et voyages scolaires.

Crédits globalisés état :

1 845.00 € ouverts pour les carnets de liaison et les droits de reprographie. Les 975.00 € pour les carnets de liaison ne nous permettront pas d'acheter les 600 carnets que nous avons prévu de commander pour la rentrée prochaine.

Manuels scolaires : 3 200.00 €

Le domaine manuels scolaires contient deux lignes. Une ligne pour 3 000.00 € alimentée par la subvention de l'Etat et une ligne résultant des recettes réalisées sur les dégradations de manuels enregistrées à leur restitution en juin pour 200.00 €.

Moyens pédagogiques :

Le domaine moyens pédagogiques regroupent tous les crédits d'enseignement ainsi que les lignes de dépenses des subventions spécifiques pour la pédagogie et notamment les dépenses d'EPS et celles liées à la subvention mobilier et équipement pédagogique évoquée dans la partie recettes.

Echanges :

Mme Humbert trouve que les crédits en section euros sont faibles. Ex un jeu de livre coûte 200 € et 300 € sont insuffisants.

Mr Plasse explique que la ligne peut être abondée et que la section euro a eu plus l'année de l'ouverture, mais ne voit pas pourquoi cette année la section euro garderait 500 € de crédit.

Mme Humbert exprime sa frustration pour l'achat de matériel.

Mr Plasse explique qu'il voulait/avait proposé à Mr Reymond d'envisager une seule enveloppe pour toutes les disciplines.

Mme Franzon demande si les professeurs sont consultés avant l'écriture des lignes de crédit disciplinaires.

Mr Plasse répond que les coordonnateurs de discipline sont consultés sur les besoins de la discipline pour l'année à venir.

Mme Clément demande si la ligne dédiée aux projets interdisciplinaires (EPI) peut être utilisée par Mme Humbert si elle étudie l'histoire en anglais.

Mr Plasse répond par l'affirmative.

Section escalade :

La section fonctionne avec les 4 000.00 € versés par le Conseil départemental auxquels viendront s'ajouter en cours d'exercice les reliquats de l'année 2019.

Au total, les ouvertures de crédits s'élèvent à 64 589.00 € et les prévisions de recettes s'élèvent à 51 077.00 € soit un déséquilibre du service AP entre dépenses et recettes de 13 512.00 €, financés par prélèvement sur le fonds de roulement du collège.

Service Vie de l'Elève (VE)

On retrouve ici en recettes et en dépenses, les crédits de Fonds Social Collégien pour 7 000.00 €.

Les crédits devoirs faits sont ouverts sur la base des reliquats estimés au 31/12/2019 soit 1 500.00 €, en recettes et en dépenses. Tout comme les crédits pour les formations PSC1 à hauteur de 310.00 €.

Pour le budget 2019, les quatre « Parcours » (avenir, citoyenneté, culturel et santé) sont ouverts en autant de domaines déclinés en action.

Parcours avenir :

Ouverture de 200.00 € pour les achats de supports d'information de l'ONISEP et de 100.00 € pour la mise en œuvre du mini forum des métiers qui sera organisé au collège le 14 février 2020.

Parcours citoyenneté :

Sont financés sur la subvention de fonctionnement les crédits CESC à hauteur de 1 100.00 €, 300.00 € pour les projets à venir du CVC, le financement des sorties organisées par les professeurs de SVT sur l'étude des risques sur le niveau 5^{ème} (sortie au Châtelard sur les risques de glissements de terrain et sortie sur le bras de décharge de la Leysse pour l'étude des risques inondation) pour 1 570.00 €, formation au PSC1 ou aux gestes qui sauvent pour un nombre limité d'élèves car les 310.00 € de solde de subvention ne permettent évidemment pas d'entreprendre une action conséquente pour tout un niveau.

Echanges :

Mr Reymond explique que le PNR des Bauges ne finance plus la sortie géologique par des subventions (environ 600 € de moins).

Mme Gallioz explique que la commune de Grésy sur Aix n'a pas souhaité intégrer le Parc au moment de la révision du périmètre et que par conséquent le collège n'était plus éligible aux géoparcours et aux subventions du PNR.

Parents : Mouxy et éventuellement St Offenge se sont inscrits dans le parc, peut-on solliciter le PNR de ce fait ?

Mme Gillet : Par rapport au coût d'adhésion au Parc, la commune n'a pas fait le choix ne voyant pas de réel intérêt.

Parcours culturels :

On retrouve les crédits ouverts pour les projets culturels (Projets théâtre, sorties cinéma du festival de la Biolle, ...) à hauteur de 4 000.00 € ainsi que les sorties prévues à Vienne début juin 2019 pour tous les élèves de 6^{ème} pour 1 800.00 €.

Il s'agit de faire découvrir aux élèves les vestiges de la ville gallo-romaine par la visite du musée de Saint Romain en Gall et du centre ville de Vienne.

Total des crédits ouverts en VE : 16 780.00 €

Total des prévisions de recettes en VE : 7 310.00 €

soit un déséquilibre de 9 470.00 € financés par prélèvement sur le fonds de roulement du collège.

Service Administration et Logistique (ALO) :

On trouve sur ce service ALO toutes les recettes et les dépenses liées au fonctionnement matériel du collège.

En recettes, on trouve donc la totalité de la dotation de fonctionnement du Département à savoir les 69 867.00 € qui nous sont alloués pour 2020 et qui ne couvriront pas les besoins du service en totalité.

On trouve également la subvention Patrimoine du Département de 5 400.00 € permettant au collège d'engager les petits travaux de maintenance préventive et corrective. Pour les travaux plus conséquents, nous faisons appel à l'expertise des services de la DBMG du Département.

Apparaît également la subvention de 650.00 € pour couvrir les frais d'acquisitions de licence et d'hébergement du logiciel de vie scolaire, Pronote pour ce qui nous concerne.

Les 500.00 € en recettes de neutralisation d'amortissement correspondent à la part de l'amortissement du serveur téléphonique acquis en 2014 sur subvention du département.

Le collège a quant à lui quelques ressources propres à savoir 150,00 € de dégradations de carnets de correspondance.

En dépenses, on trouve 7 domaines :

- *Communications* : 4 910.00 €

Sont regroupés l'affranchissement, la location de l'affranchisseuse et les frais de téléphonie. A noter que les crédits liés à la téléphonie sont en baisse par rapport à 2019 car le Département va reprendre à sa charge les dépenses de téléphonie fixe pour la ligne principale du collège. Ne subsisteront éventuellement les lignes analogiques liées à la centrale de détection des intrusions et celle liée au fax et à l'affranchisseuse. Les frais postaux sont également revus à la baisse, passant de 4 200.00 € en 2019 à 3 000.00 € pour 2020. En effet, nous aurons consommés environ 3 600.00 € en 2019 car nous avons déjà engagé une réduction de nos envois postaux cette année. Nous souhaitons continuer cet effort en 2020 en remettant notamment des bulletins de notes en mains propres lors des réunions parents professeurs.

- *Entretien et travaux* : 13 785.00 €

On trouve l'ensemble des contrats de maintenance ainsi que la ligne Patrimoine à hauteur de 54 000.00 €.

- *Fournitures de fonctionnement* : 10 850.00 € de crédits ouverts.

- *Opérations spécifiques* : sont ouverts ici le montant des amortissements prévus en 2019 soit 9 000.00 €.

- *Reprographie* : 9 900.00 €. Ce domaine comprend la location des trois copieurs, leur entretien ainsi que l'achat du papier.

- *Services* : 1 500.00 € ouverts pour couvrir les assurances (contrat établissement ainsi que véhicule de service), déplacements des personnels ainsi que diverses charges liées aux frais de publicités de marchés, adhésion à des associations partenaires, frais bancaires...

- *Fluides* : 46 500.00 €, en hausse de 5 000.00 € par rapport à 2019. En effet, nous avons consommé plus de crédits de fluides en 2019, résultante d'une légère hausse de nos consommations et d'une hausse plus importante des tarifs d'électricité et de gaz.

Total des crédits ouverts en ALO : 96 445.00 €

Total des prévisions de recettes : 75 467.00 €

soit un déséquilibre de 20 978.00 € dû à hauteur de 9 000.00 € aux écritures des amortissements comptabilisés en dépenses et recettes et qui n'entraînent pas de flux réels (écriture permettant au moment du compte financier de mettre en évidence la part de dépréciation de l'actif) auxquels viennent s'ajouter 11 978.00 € pour permettre le fonctionnement du service, financés par prélèvement sur le fonds de roulement.

Service Restauration et Hébergement (SRH)

Restauration scolaire : information sur les tarifs retenus par le Conseil départemental

Comme chaque année, le Conseil départemental de la Savoie arrête les tarifs de restauration scolaire, aussi bien pour les forfaits de demi-pension que pour les repas occasionnels.

Les tarifs sont les suivants pour l'exercice 2020 :

Forfait 1 jour (base 35 jours) : 147.00 € soit 4.20 € le repas (prix inchangé)

Forfait 2 jours (base 70 jours) : 294.00 € soit 4.20 € le repas (prix inchangé)

Forfait 3 jours (base 105 jours) : 367.50 € soit 3.50 € le repas (prix inchangé)

DP 4 jours (base 140 jours) : 448.00 € soit 3.20 € le repas (prix inchangé)

Tickets élèves : 4.20 € (prix inchangé)

Repas commensaux dont l'IRN est inf. à l'indice 445 : 3.20 € (prix inchangé)

Repas commensaux dont l'IRN est sup. à l'indice 445 : 5.00 € (prix inchangé)

Personnes extérieures : 7.50 € (prix inchangé)

Les recettes constatées résultent des calculs présentés dans le tableau en annexe du budget :

199 740.00 € de forfaits de demi-pension

8 084.00 € de recettes sur repas commensaux

2 940.00 € de tickets élèves

750.00 € de tickets personnes extérieures

1 800.00 € correspondant aux dégradations de cartes self

30.00 € pour les dégradations de vaisselle

Total des recettes sur les repas : 211 514.00 € soit une hausse de 764.00 € par rapport à 2019.

On applique à toutes les recettes faites sur les rationnaires un taux de 21 % correspondant à la somme qui sera reversée au Conseil départemental de la Savoie pour la rémunération des personnels de restauration (FADPI d'un montant de 44 417.94 €) et un taux de 18 % pour les charges de fonctionnement (38 072.52 €). Les 61 % restant, soit 129 023.54 €, sont ouverts au crédit nourriture.

Le collège effectue également des recettes sur les dégradations diverses et les cartes de self dégradées à hauteur de 1 830.00 €.

Echanges :

Mme Gallioz : 1 800 € de cartes dégradées ? Cela représente 360 cartes ? Quel est le coût réel ?

Mr Reymond répond que certaines années, le collège achète en effet jusqu'à 360 cartes. Le coût réel d'une carte self est de 4.93€.

En dépenses, on retrouve toutes les charges du service de restauration :

Communications : 450.00 € d'affranchissements et de téléphone.

Denrées : 129 023.54 €

en consacrant 27 100.00 € à l'achat de denrées bio soit 21 % des achats (+3 % par rapport à 2019) et 101 923.54 € à des denrées conventionnelles.

Entretien et travaux : 9 752.52 €

Fournitures : 14 900.00 €

pour les achats de produits d'entretien, de vaisselle, de cartes de self, de vêtements de travail et divers fournitures

Reversement : 44 417.94 €

correspondant à 21 % des recettes sur demi-pensions, tickets et repas commensaux reversées au Département pour la rémunération des personnels de restauration

Services : 5 200.00 €

essentiellement pour les contrôles en hygiène alimentaire (contrôles des surfaces et prélèvements sur les rations servies), l'adhésion au groupement d'achat pour la mise en œuvre des marchés et le versement de la taxe sur le ramassage des déchets.

Viabilisation : 9 600.00 €

pour couvrir nos besoins pour le chauffage, l'électricité, le gaz cuisson et l'eau du service de restauration.

Au total, les recettes et dépenses du SRH s'élèvent à 213 344.00 €.

Mr Plasse présente l'information du département, concernant le restaurant scolaire, reçue il y a 2 jours.
Le département estime le coût d'un repas à 8.00 € dont 2.00 € de denrées, 3.50 € de personnel et 2.50 € de charges du repas. Sur les 8.00 € : 4.80 € financés par le département et 3.20 € financés par les familles (prix du repas dans le forfait 4 jours).
Le département s'engage dans l'approvisionnement : d'ici janvier 2022, 20 % devront être bio et 40 % ou 50 % de produits locaux d'ici 2023.
Mme Schmitt acquiesce et évoque aussi le bio provenant de pays lointains et son impact carbone. Le Département souhaite favoriser quand c'est possible le bio local.
M. Reymond précise qu'aujourd'hui, 20 % des achats sont déjà consacrés au bio au collège Le Revard, les circuits courts sont plus difficiles à chiffrer.

Service Bourses nationales (BN)

Ne sont gérées sur ce service que les bourses nationales. Les crédits sont versés par le Rectorat en fonction des besoins de l'établissement.
Au total, les recettes et dépenses du service BN s'élèvent à 12 500.00 €.

M. Reymond précise que 62 élèves sont boursiers en septembre 2019, contre 51 élèves en septembre 2018.
Il y a une hausse de boursiers, mais c'est indolore pour le collège, le Rectorat versant les sommes nécessaires en fonction des droits à bourse constatées en début d'année scolaire.

Service Opérations en capital (OPC)

Les crédits ouverts sur ce service correspondent à des achats de biens qui seront immobilisés.
Dans ce service, on constate l'ouverture de 2 000.00 € en dépenses et en recettes. En effet, 2000.00 € de la subvention attendue pour l'achat de mobilier et d'équipements pédagogiques du Département sont ouverts sur ce service en recettes pour permettre d'acheter un nouveau piano pour la salle de musique, l'ancien ayant été réparé plusieurs fois et présentant des signes de vieillesse avancée.

Au total, on constate 403 658.00 € de dépenses et 359 698.00 € de recettes à la section de fonctionnement soit un déséquilibre de 43 960.00 € s'expliquant comme suit :

- Au service AP : - 13 512.00 € financés par prélèvement sur le fonds de roulement
- Au service ALO : - 20 978.00 € dont 9 000,00 € pour les amortissements (pas de flux financiers réels) et 500.00 € de neutralisations d'amortissement soit 12 478.00 € financés par prélèvement sur le fonds de roulement.
- Au service VE : - 9 470.00 € financés par prélèvement sur le fonds de roulement

Ce sont donc 35 460.00 € qui sont prélevés sur le fonds de roulement du collège pour équilibrer notre budget 2020 et qui représente notre incapacité d'auto financement (IAF).
Cette politique de prélèvement sur les fonds de roulement des collèges nous impose d'être vigilants dans les années à venir pour garder un fonds de roulement disponible suffisant et sauvegarder l'autonomie financière du collège, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

L'état des emplois et la répartition de la masse salariale sont également présentés aux membres du C.A. Ces chiffres sont donnés pour information, les rémunérations de ces personnels étant assurées par le Rectorat de Grenoble et par le lycée Vaucanson pour ce qui concerne les seuls AED.

Concernant l'état des emplois, ne sont communiqués que les chiffres des personnels de l'Etat et des personnels du collège. Pour ces personnels, les charges s'élèvent à 3 171 596.80 € pour l'année 2018. Pour information, le Département de la Savoie ne communique pas les chiffres de la masse salariale de ces agents.

Vote du budget 2020 :

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

19h 40 : Départ de Mme PICOT

19h 45 : Départ des représentants élèves, M. BOURGOIN et M. BARBIRATI

Le C.A. délègue la passation des marchés à incidence annuelle au chef d'établissement, ordonnateur des dépenses et des recettes, nécessaires au fonctionnement du collège, dans les conditions fixées par le code des marchés et dans la limite des crédits ouverts au budget.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

3. Décisions modificatives de budget de l'exercice 2019 :

Pour vote

Présentation de nouveau d'une DBM votée le 26 septembre 2019 et qui a fait l'objet d'un rejet de la part des autorités de contrôle pour raison de transmission de l'acte hors délai :

- 1 400.00 € pris sur le fonds de roulement du collège pour financer le coût des accompagnateurs des voyages et sorties scolaires (ouverture en AP.MOPEDA.00ACCOMP).

Nouvelles DBM :

- 3 000.00 € pris sur le fonds de roulement du collège pour alimenter le service ALO code d'activité 00ELEC
- 1 700.00 € pris sur le fonds de roulement du collège pour alimenter le service ALO code d'activité 00DIVFOUR pour couvrir le coût d'achat du logiciel Pronote et de son hébergement car nous avons inscrit 2 000.00 € comme subvention attendue du Département pour cet achat alors que nous n'allons recevoir que 660.92 € pour ce faire.

- 500.00 € pris sur le fonds de roulement du collège pour alimenter le service AP code d'activité 00COLCINE pour financer les 2 sorties « collège au cinéma » des 28/11 et 10/12/2019.

- 3 000.00 € pris sur le fonds de roulement du collège pour alimenter le service SRH code d'activité DENREES pour être certain de pouvoir faire nos achats alimentaires d'ici la fin de l'exercice.

Vote : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Pour information :

- Décisions de l'Ordonnateur N° 4 : régularisations de crédits sur le service AP visant à transférer les sommes nécessaires permettant de couvrir la part accompagnateurs sur les différents voyages scolaires.
- Logiciel vie scolaire : -1 338.92 € car nous avons inscrits 2 000.00 € pour l'achat du logiciel Pronote et nous ne recevrons du Département que 660.92 €.
- Complément subvention section escalade : 2 750.00 € de subvention pour la section escalade versée par le Département.

19h 55 : Retour de M. BARBIRATI

4. Bilans des voyages effectués en octobre 2019 :

Voyage en Espagne

Le voyage concernait 23 élèves. Les dépenses se sont élevées à 6 038.78 €. Les recettes ont été les suivantes :

- Participation des familles : 4 531.00 € (197.00 € par élève de participation facultative)

- Participation du FSE : 805.00 € sur la base de 35.00 € par élève (5.00 €/élève/jour)

- Participation du collège : 702.78 € couvrant la part des accompagnateurs

Vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Voyage en Italie

Le voyage concernait 31 élèves. Les dépenses se sont élevées à 4 872.02 €. Les recettes ont été les suivantes :

- Participation des familles : 3 813.00 € (123.00 € par élève de participation facultative)
- Participation du FSE : 620.00 € sur la base de 20.00 € par élève (5.00 €/élève/jour)
- Participation du collège : 439.02 € couvrant la part des accompagnateurs

Vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Dons du FSE pour le financement des voyages scolaires :

Voyage en Espagne

- Participation du FSE : 805,00 € sur la base de 35.00 € par élève (5.00 €/élève/jour)

Voyage en Italie

- Participation du FSE : 620,00 € sur la base de 20,00 € par élève (5.00 €/élève/jour)

Vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

2- FONCTIONNEMENT

a. Contrats et conventions

Fédération Française des Motards en Colère (FFMC)

Le principal présente une convention à passer avec la Fédération des Motard en Colère dans le cadre des actions de sécurité routière. Le coût de l'intervention est de 240.00 € auquel vient se rajouter le coût de 15 fascicules de formation au prix unitaire de 2.00 €, soit 270 euros au total.

Vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Mise à disposition de locaux pour la classe délocalisée de l'ITEP la Ribambelle

M. REYMOND présente la convention : Mise à disposition de 3 petites salles au 1^{er} étage du collège pour l'accueil de la classe délocalisée de l'ITEP La Ribambelle du Montcel, et ce pour l'année civile 2020.

Mme Schmitt questionne sur l'acronyme ITEP. M. PLASSE répond qu'il s'agit de l'Institution Thérapeutique Educative et Pédagogique qui fonctionne en hébergé depuis plusieurs années au sein du collège.

Vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

b. Projet cafetera Roja

M. PLASSE présente un projet pédagogique transdisciplinaire autour de l'intervention d'un groupe musical. Le coût de l'action est de 860.00 € et sera financé sur la ligne EPI du service AP.

Mme Franzone questionne sur les 2 options.

Mr Plasse répond que la N°1 peut toucher tout l'établissement, d'où le coût plus conséquent.

Vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

c. Présentation du planning d'actions du CESC

Mr Plasse présente le planning du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté pour l'année 2019/20 (voir Annexe).

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 20h 20.

La secrétaire de séance
Muriel GALLIOZ



Le Président du C.A.
Sylvain PLASSE



COLLEGE LE REVARD

Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC) année 2019-2020

		EDUCATION A LA CITOYENNETE					PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE		EDUCATION A LA SANTE et PREVENTION DES CONDUITES A RISQUES				
Thématiques	Citoyenneté	EDD	Solidarité mixité	Formation au premiers secours	Sécurité routière	Prévention et lutte contre le harcèlement	Prévention et lutte contre la violence	AIDE AUX PARENTS et LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	Education à la santé nutritionnelle	Education à la sexualité	Développement compétences psychosociales	Les conduites addictives	
Domaines d'actions	Respect des lois et des règles de vie en commun, les incivilités, parcours civique, journée du citoyen, le devoir d'histoire, la mémoire des lieux, l'esprit de défense, l'éducation à la sécurité et aux risques, la protection civile, les dégradations volontaires, la formation des délégués, l'absentéisme, le décrochage scolaire...	le respect de l'environnement, le collège propre	la solidarité, l'égalité des femmes et des hommes, l'égalité des chances, la sensibilisation aux dons de sang ou d'organes...	PSCI, SST, l'apprentissage de comportements responsables devant les dangers immédiats...	Les violences routières, le respect du code de la route, l'utilisation de protections corporelles et des équipements de signalisation...	Violences répétées, verbales, physiques ou psychologiques commises avec l'intention de nuire...	comportements violents (scarifications, jeux dangereux et parties violentes...) les comportements sexistes et homophobes, les violences sexuelles, les actes à caractère racistes ou antisémites, l'appui et l'aide aux victimes.	l'aide à la parentalité, l'information et l'accompagnement des parents en difficultés	L'hygiène, le respect du corps, la santé bucco dentaire, le sommeil, les conditions de vie adaptée y compris dans le cadre du handicap (langue des signes).	Le sida et les IST, la contraception, les mahrtrances et les abus sexuels.	la gestion du stress, la préparation aux examens, le droit à la différence, le travail sur la relation de soi à l'autre, l'image et l'estime de soi, le mal être, la souffrance psychique...	conduites liées au tabac, aux drogues, aux produits dangereux, à l'alcool, à l'informatique, la sensibilisation aux dangers des sectes	
6ème		intervention de Grand Lac en cours de SVT				Médiateurs / Violence	Stéréotypes / Violence	Conférence cyberharcèlement			Ateliers gestes attentionnels		
5ème			ACAPIGA		FFMC / ASSR1	Médiateurs / Violence		Conférence cyberharcèlement					
4ème					Intervention EMC / Sportif Ht niveau		Intervention CyberGend	Conférence cyberharcèlement		Interventions 4èmes			
3ème	11 novembre - Concours de la résistance				FFMC / ASSR 2		Intervention CyberGend	Conférence cyberharcèlement				Pelican	
Tous niveaux	Formation des délégués	Ecodélégués - Tri des déchets et charte contre gaspillage	Projet CDJ Egalite Gaçons Filles	GQS 5 + Délégués	ASYP ?	Journée contre le harcèlement		Dispositif Ecouteille	CROSS DU COLLEGE				

